



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est tenue virtuellement le 18 novembre 2020 à  
19 h conformément au décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel  
que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des  
Services sociaux du 2 octobre 2020**

**Présence (s) :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
monsieur le conseiller Alain Dion - district 1  
monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3  
monsieur le conseiller John Judd - district 4  
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5  
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

**Absence (s) :**

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 09.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

2.

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Des questions ont été reçues des citoyens suivants :

- Madame Diane Blais
- Monsieur Stéphane Goyette
- Madame Sophie Létourneau
- Monsieur Marc Raymond
- Madame Cynthia Delorme

## ORDRE DU JOUR

3.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2020** **202011-262**

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2020 tel que ci-après  
reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
  - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2020
- 4. PROCÈS-VERBAL**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2020
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
  - 6.1 Entente entre la Ville de Montréal-Est et l'agglomération pour la réalisation d'un bouclage de piste cyclable
  - 6.2 Nomination de madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 19 novembre 2020 au 17 mars 2021
  - 6.3 Demande de permis dans le cadre du PIIA Broadway- Projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 14 logements - 11 300, rue Sainte-Catherine
  - 6.4 Demande de permis dans le cadre du PIIA Broadway - Installation d'une nouvelle enseigne commerciale - 84, avenue Broadway
  - 6.5 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 252 100 et 1 252 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11 300, rue Sainte-Catherine
  - 6.6 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 251 371,1 251 379,5 092 744,1 251 392, 1 251 393, 1 251 384 et 1 251 394 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 46 à 126, avenue Champêtre
  - 6.7 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 250 950,1 250 951,1 250 952 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au Terrain vacant (boulevard Métropolitain et avenue Marien)
  - 6.8 Réception définitive dans le cadre du projet TPST - 2019-14 - Reconstruction du clocher de l'église St-Octave - 217 391,05 \$ taxes incluses
  - 6.9 Contribution monétaire de 38 780,00 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 126, avenue Champêtre, connu et désigné comme étant le lot 1 251 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
  - 6.10 Contribution monétaire de 8 390,00 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 115, avenue Montréal-Est, connu et désigné comme étant le lot 1 251 379 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
  - 6.11 Contribution monétaire de 2 010 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au Terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 5 092 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
  - 6.12 Compensation monétaire de 7 500 \$ aux fins de stationnement pour autoriser 3 cases de stationnements au lieu des 4 exigées par le règlement 58-2016 - Règlement de zonage pour l'immeuble sis au 75-77, avenue de la Grande-Allée
  - 6.13 Compensation monétaire de 15 000 \$ aux fins de stationnement, pour autoriser 2 cases de stationnements au lieu des 4 exigées par le règlement 58-2016 - Règlement de zonage pour l'immeuble sis au 11 300, rue Sainte-Catherine
  - 6.14 Politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est
  - 6.15 Vente du lot 1 251 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 7. RÈGLEMENT**
  - 7.1 Adoption - règlement 58-2016-20 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'ajouter le code d'usage C503 « Salles de réunion et salles de réception » à titre d'usage spécifiquement prohibé pour les zones CV.01, CV.02, CV.03 et CV.04

- 7.2 Adoption - Second projet - règlement 58-2016-21 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'ajouter les codes d'usages C308 « Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers » et C309 « Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entrepasage intérieur) » ainsi que « usage multiple » à la zone I.04 et afin de modifier les limites entre les zones I.04 et C.03 afin que le lot 1 250 952 se trouve entièrement dans la zone I.04
- 7.3 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et stationnement - afin de changer le sens de la circulation de la rue Prince-Albert en direction nord entre l'avenue Lesage et la limite nord de la Ville de Montréal-Est (direction est montréalaise)
- 7.4 Dépôt du projet de règlement 33-2013-8 - Règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement - afin de modifier le sens de circulation de la rue Prince-Albert en direction nord entre l'avenue Lesage et la limite nord de la Ville de Montréal-Est (direction est montréalaise)
- 7.5 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 76-2018 - Règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est
- 7.6 Dépôt du projet de règlement 76-2018-1 Règlement modifiant le règlement 76-2018 - Règlement du régime de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est
- 7.7 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances – afin de modifier la liste des cadres administratifs et les modalités relatives à une dépense urgente
- 7.8 Dépôt du projet de règlement 77-2018-3 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - règlement sur l'administration des finances - afin de modifier la liste des cadres administratifs et les modalités relatives à une dépense urgente
- 7.9 Avis de motion - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - secteur des maisons des vétérans
- 7.10 Adoption - Projet - règlement 88-2020 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - secteur des maisons des vétérans
- 8. CONTRAT**
- 8.1 Location d'un écurer
- 8.2 Modification au contrat d'achat d'un monte-charge pour y remplacer le modèle du produit acquis.
- 8.3 Contrat à Les Entreprises Canbec Construction inc.
- 8.4 Achat de sel de déglçage pour la saison 2020-2021
- 9. PERSONNEL**
- 9.1 Contrat de services professionnels - processus de dotation
- 9.2 Réévaluation des besoins de personnel au sein de la Direction des services administratifs et de l'informatique
- 9.3 Réévaluation des besoins de personnel au sein de la Direction générale
- 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 10.1 Don à la Maison Dalauze pour venir en aide à des femmes et des enfants victimes de violence
- 10.2 Contribution financière de 5 000 \$ pour l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour la guignolée et les paniers de Noël pour l'année 2020 et autorisation pour sollicitation des automobilistes le 3 décembre 2020
- 10.3 Demande de commandite de la Société canadienne de la sclérose en plaques Section Est de Montréal pour offrir des cadeaux pour les fêtes et des activités si possible à ses membres résidant dans la section Est.
- 11. DIVERS**
- 11.1 Aucun
- 12. AFFAIRE NOUVELLE**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **PROCÈS-VERBAL**

4.

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2020**

**202011-263**

4.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5.

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES**

5.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 11 novembre 2020.

**RAPPORT DES SERVICES**

6.

**ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'AGGLOMÉRATION POUR LA RÉALISATION D'UN BOUCLAGE DE PISTE CYCLABLE**

**202011-264**

6.1

Considérant les compétences de l'agglomération pour ce qui est de l'aménagement des pistes cyclables.

Considérant que ce tronçon était identifié comme important par la direction de la mobilité de Montréal et par la Ville de Montréal-Est puisqu'il permet de boucler localement un réseau cyclable existant.

Considérant que ce tronçon était inclus dans le plan vélo 2019.

Considérant que ce tronçon devait être aménagé et intégré à même le projet de revitalisation de l'avenue Broadway en 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver l'entente avec la Ville de Montréal pour le partage des coûts de l'aménagement de la voie cyclable située sur l'avenue Broadway, entre la rue Prince-Albert et le parc de l'Hôtel-de-Ville.

D'autoriser monsieur le maire, Robert Coutu et Me Roch Sergerie, directeur des affaires juridiques et greffier, à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE ANNE ST-LAURENT À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 19 NOVEMBRE 2020 AU 17 MARS 2021**

**202011-265**

6.2

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 – *Règlement concernant la régie interne du conseil de la Ville de Montréal-Est* à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois.

Considérant qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour la période du 19 novembre 2020 au 17 mars 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 19 novembre 2020 au 17 mars 2021.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Alain Dion,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Yan Major.

M. le conseiller John Judd,  
M. le conseiller Claude Marcoux.

## **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **DEMANDE DE PERMIS DANS LE CADRE DU PIIA BROADWAY- PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE 14 LOGEMENTS - 11 300, RUE SAINTE-CATHERINE**

**202011-266**

6.3

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet présenté.

Considérant que le projet rencontre la mission dont s'est dotée la Ville pour l'avenue Broadway.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable pourvu que le projet soit conforme aux conditions suivantes :

- Améliorer le projet par l'ajout d'un mur rideau avec éventuel relief par-dessus le vitrage vis-à-vis de la cage d'escalier donnant sur l'avenue Broadway;
- Traitement particulier sur le coin de rue (faire ressortir ce coin, une démarcation est souhaitée pour le 2e, 3e et 4e étage) à la discrétion des architectes;
- Conteneurs à déchets semi-enfouis coté ruelle, au lieu d'en avant côté avenue Broadway;
- Revoir l'aménagement des stationnements afin d'éliminer l'empiètement des poteaux.

Considérant l'avis favorable de la Direction de la gestion du territoire et de l'environnement et les engagements du propriétaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser l'émission du permis pour le projet de construction #PIIA 2020-21 aux conditions suivantes :

- Améliorer le projet par l'ajout d'un mur rideau avec éventuel relief par-dessus le vitrage vis-à-vis de la cage d'escalier donnant sur l'avenue Broadway;
- Traitement particulier sur le coin de rue (faire ressortir ce coin, une démarcation en porte-à-faux ou autre création est souhaitée pour le 2e, 3e et 4e étage) à la discrétion des architectes;
- Conteneurs à déchets semi-enfouis côté ruelle, au lieu d'en avant côté avenue Broadway;
- Revoir l'aménagement des stationnements afin d'éliminer l'empiètement des poteaux.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire, Robert Coutu,  
M. le conseiller Claude Marcoux,  
M. le conseiller John Judd,  
M. le conseiller Yan Major.

M. le conseiller Alain Dion,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

## **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **DEMANDE DE PERMIS DANS LE CADRE DU PIIA BROADWAY - INSTALLATION D'UNE**

**NOUVELLE ENSEIGNE COMMERCIALE - 84, AVENUE BROADWAY**

**202011-267**

6.4

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet présenté.

Considérant que le projet rencontre la mission dont s'est dotée la Ville pour l'avenue Broadway.

Considérant l'avis favorable de la Direction de la gestion du territoire et de l'environnement et les engagements du propriétaire.

Considérant que le Comité consultatif est favorable pourvu que le projet soit conforme aux conditions suivante :

- Prévoir un traitement de façade afin de cacher tout fil électrique apparent;
- Peinturer la structure de béton sous l'enseigne en blanc pour harmoniser avec le reste de la façade.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser l'émission du permis pour le projet PIIA 2020-21 aux conditions suivantes :

- Prévoir un traitement de façade afin de cacher tout fil électrique apparent;
- Peinturer la structure de béton sous l'enseigne en blanc pour harmoniser avec le reste de la façade.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 1 252 100 ET 1 252 101 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 11 300, RUE SAINTE-CATHERINE**

**202011-268**

6.5

*Conformément à l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services, les personnes intéressées par cette ou ces demandes de dérogation(s) mineure(s) ont été invitées à poser leurs questions ou à faire parvenir leurs commentaires au greffier.*

*Le greffier n'a reçu ni question ni commentaire pour cette ou ces demandes de dérogation(s) mineure(s).*

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 252 100 et 1 252 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11 300, rue Sainte-Catherine.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 252 100 et 1 252 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11 300, rue Sainte-Catherine, soit :

- D'autoriser le début d'une pente d'une allée d'accès à la limite 0 d'une ligne avant de terrain pour un usage faisant partie du groupe d'usage habitation au lieu de 0,5 mètre.
- D'autoriser une marge arrière de 6,45 mètres au lieu de 8 mètres.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Claude Marcoux,  
M. le conseiller John Judd.

M. le conseiller Alain Dion,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Yan Major.

## REFUSÉE À LA MAJORITÉ

**DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 1 251 371, 1 251 379, 5 092 744, 1 251 392, 1 251 393, 1 251 384 ET 1 251 394 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 46 À 126, AVENUE CHAMPÊTRE**

**202011-269**

6.6

*Conformément à l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services, les personnes intéressées par cette ou ces demandes de dérogation(s) mineure(s) ont été invitées à poser leurs questions ou à faire parvenir leurs commentaires au greffier.*

*Le maire expose aux membres du conseil les questions ou les commentaires reçus eu égard à cette ou ces demandes par la ou les personnes suivantes : Monsieur B. Saucier*

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 251 371, 1 251 379, 5 092 744, 1 251 392, 1 251 393, 1 251 384 et 1 251 394 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 46 à 126, avenue Champêtre.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant constitué des lots 1 251 371, 1 251 379, 5 092 744, 1 251 392, 1 251 393, 1 251 384 et 1 251 394 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 46 à 126, avenue Champêtre, soit :

- Permettre une distance de 3 mètres au lieu 5 mètres d'une ligne de terrain pour tout bâtiment principal sur l'avenue Champêtre;
- Permettre une allée de circulation de 6 mètres au lieu de 6,4 mètres.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 1 250 950, 1 250 951, et 1 250 952 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU TERRAIN VACANT (BOULEVARD MÉTROPOLITAIN ET AVENUE MARIEN)**

**202011-270**

6.7

*Conformément à l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services, les personnes intéressées par cette ou ces demandes de dérogation(s) mineure(s) ont été invitées à poser leurs*



questions ou à faire parvenir leurs commentaires au greffier.

Le maire expose aux membres du conseil les questions ou les commentaires reçus eu égard à cette ou ces demandes par la ou les personnes suivantes : Monsieur B. Saucier

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 250 950, 1 250 951 et 1 250 952 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au terrain vacant - (boulevard Métropolitain et avenue Marien) - Rosefellow.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 250 950, 1 250 951 et 1 250 952 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au terrain vacant - (boulevard Métropolitain et avenue Marien) - Rosefellow, soit :

- D'autoriser que les îlots végétalisés représentent un minimum de 6 % de la surface totale de stationnement au lieu de 15 %;
- D'autoriser une distance minimale de 3 mètres entre les allées véhiculaires privées et les bâtiments principaux au lieu de 5 mètres et ce aux conditions suivantes :
  - L'acceptation et l'entrée en vigueur de la demande de changement de zonage – Règlement 58-2016-21 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 – Règlement de zonage – et ses amendements afin d'ajouter les codes d'usages C308 « Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers » et C309 « Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entrepôtage intérieur) » ainsi que « usage multiple » à la zone I.04 et afin de modifier les limites entre les zones I.04 et C.03 afin que le lot 1 250 952 se trouve entièrement dans la zone I.04
  - Présenter un plan d'aménagement paysager impliquant une gestion optimale des eaux de pluie aux pourtours du site côté Place Marien et côté boulevard Métropolitain avec un jardin de pluie conformément aux normes du BNQ sur l'aménagement des stationnements durables.
  - Compenser le non-respect du ratio de 15 % par l'utilisation de pavé-unis percolant de couleur claire pour les espaces occupés par les cases de stationnement (lutte contre les îlots de chaleur), les allées véhiculaires pouvant rester en asphalte;
  - L'utilisation du béton compacté roulé (BCR) pour les aires de manœuvre entre les deux bâtisses.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPST - 2019-14 - RECONSTRUCTION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE ST-OCTAVE - 217 391,05 \$ TAXES INCLUSES**

**202011-271**

6.8

Considérant que les travaux ont été exécutés et que la réception définitive de ceux-ci a été faite par les services techniques le 23 octobre 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et d'autoriser le paiement des sommes dues à Construction Fluet inc. en vertu du contrat TPST - 2019-14 - Reconstruction du clocher de l'église St-Octave.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 38 780 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU**



**MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 126, AVENUE CHAMPÊTRE, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 371 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**

**202011-272**

6.9

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de nouvelle construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 38 780,00 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 8 390 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 115, AVENUE MONTRÉAL-EST, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 379 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**

**202011-273**

6.10

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de nouvelle construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 379 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 8 390 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 2 010 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 5 092 744 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**

**202011-274**

6.11

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de nouvelle construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 092 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 2 010 \$, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COMPENSATION MONÉTAIRE DE 7 500 \$ AUX FINS DE STATIONNEMENT POUR AUTORISER 3 CASES DE STATIONNEMENTS AU LIEU DES 4 EXIGÉES PAR LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR L'IMMEUBLE SIS AU 75-77, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE**

**202011-275**

6.12

Considérant le rapport rédigé par la Direction de la gestion du territoire et de l'environnement,

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De refuser la demande de compensation monétaire de 7 500 \$ aux fins de stationnement, afin de compenser l'obligation de fournir 1 case de stationnement pour se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble, sis au 75-77, avenue de la Grande-Allée, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – Règlement de zonage et ses amendements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COMPENSATION MONÉTAIRE DE 15 000 \$ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR AUTORISER 2 CASES DE STATIONNEMENTS AU LIEU DES 4 EXIGÉES PAR LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR L'IMMEUBLE SIS AU 11 300, RUE SAINTE-CATHERINE**

**202011-276**

6.13

Considérant la problématique de disponibilité de cases de stationnement sur l'avenue Broadway.

Considérant le rapport de la Direction de la gestion du territoire et de l'environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De refuser la demande de compensation monétaire de 15 000 \$ aux fins de stationnement, afin de compenser l'obligation de fournir 2 cases de stationnement pour se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble, sis au 11 300, rue Sainte-Catherine, lequel est connu et désigné comme étant les lots 1 252 100 et 1 252 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – Règlement de zonage et ses amendements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POLITIQUE DE FINANCEMENT DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202011-277**

6.14

Considérant la nécessité d'une politique de financement pour le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter la Politique de financement pour le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière, à signer cette politique au nom de la Ville ainsi que tout autre document relatif à l'application de cette politique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VENTE DU LOT 1 251 442 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**

**202011-278**

6.15

Considérant la résolution 201911-252 autorisant la vente d'un morceau de ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 251 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Considérant le projet d'acte de vente préparé par M<sup>e</sup> Véronique Lessard, notaire.

Considérant que l'acte est conforme à la résolution 201911-252

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver l'acte de vente du lot 1 251 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal préparé par Me Véronique Lessard, notaire.

D'autoriser la vente à madame Manon Gignac et monsieur Christian Fortin du lot 1 251 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, cet acte ainsi que tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **RÈGLEMENT**

7.

### **ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-20 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'AJOUTER LE CODE D'USAGE C503 « SALLES DE RÉUNION ET SALLES DE RÉCEPTION » À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉ POUR LES ZONES CV.01, CV.02, CV.03 ET CV.04**

**202011-279**

7.1

*Le greffier informe les personnes présentes de l'objet, de la portée, du coût, du mode de financement et du mode de paiement et remboursement du règlement.*

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-20 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'ajouter le code d'usage C503 « Salles de réunion et salles de réception » à titre d'usage spécifiquement prohibé pour les zones CV.01, CV.02, CV.03 et CV.04.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-21 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LES CODES D'USAGES C308 « DÉPÔTS ET CENTRES DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE TRANSIT DE MARCHANDISES ET DE BIENS DIVERS » ET C309 « ENTREPÔTS POLYVALENTS DESTINÉS À LA LOCATION, AUTRES QU'À DES FINS DOMESTIQUES (ENTREPOSAGE INTÉRIEUR) » AINSI QUE « USAGE MULTIPLE » À LA ZONE I.04 ET AFIN DE MODIFIER LES LIMITES ENTRE LES ZONES I.04 ET C.03 AFIN QUE LE LOT 1 250 952 SE TROUVE ENTIÈREMENT DANS LA ZONE I.04**

**202011-280**

7.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 58-2016-21 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'ajouter les codes d'usages C308 « Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers » et C309 « Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entrepôt intérieur) » ainsi que « usage multiple » à la zone I.04 et afin de modifier les limites entre les zones I.04 et C.03 afin que le lot 1 250 952 se trouve entièrement dans la zone I.04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT - AFIN DE CHANGER LE SENS DE LA CIRCULATION DE LA RUE PRINCE-ALBERT EN DIRECTION NORD ENTRE L'AVENUE LESAGE ET LA LIMITE NORD DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST (DIRECTION EST MONTRÉALAISE)**

**202011-281**

7.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et stationnement - afin de changer le sens de la circulation de la rue Prince-Albert en direction nord entre l'avenue Lesage et la limite nord de la Ville de Montréal-Est (direction est montréalaise).

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 33-2013-8 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - AFIN DE MODIFIER LE SENS DE CIRCULATION DE LA RUE PRINCE-ALBERT EN DIRECTION NORD ENTRE L'AVENUE LESAGE ET LA LIMITE NORD DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST (DIRECTION EST MONTRÉALAISE)**

**202011-282**

7.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de règlement 33-2013-8 - Règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement - afin de modifier le sens de circulation de la rue Prince-Albert en direction nord entre l'avenue Lesage et la limite nord de la Ville de Montréal-Est (direction est montréalaise).

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 76-2018 - RÈGLEMENT DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202011-283**

7.5

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 76-2018 - Règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 76-2018-1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 76-2018 - RÈGLEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**202011-284**

7.6

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de règlement 76-2018-1 - Règlement modifiant le règlement 76-2018 - Règlement du régime de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES – AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES CADRES ADMINISTRATIFS ET LES MODALITÉS RELATIVES À UNE DÉPENSE URGENTE**

**202011-285**

7.7

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances – afin de modifier la liste des cadres administratifs et les modalités relatives à une dépense urgente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 77-2018-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES - AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES CADRES ADMINISTRATIFS ET LES MODALITÉS RELATIVES À UNE DÉPENSE URGENTE**

**202011-286**

7.8

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de Règlement 77-2018-3 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances - afin de modifier la liste des cadres administratifs et les modalités relatives à une dépense urgente.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - SECTEUR DES MAISONS DES VÉTÉRANS**

**202011-287**

7.9

Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - secteur des maisons des vétérans.

**ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT 88-2020 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - SECTEUR DES MAISONS DES VÉTÉRANS**

**202011-288**

7.10

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 88-2020 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – secteur des maisons des vétérans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT**

8.

**LOCATION D'UN ÉCUREUR**

**202011-289**

8.1

Considérant l'absence d'entretien des puisards au printemps dernier due à la pandémie.

Considérant l'approche de la période de gel.

Considérant la grande demande pour la location d'un écurieur et le risque de non-disponibilité de l'équipement.

Considérant les prix compétitifs et conformes au marché présentés par l'entreprise Joe Johnson Equipment inc.

Considérant qu'une confirmation de location a été émise au fournisseur le 11 septembre 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De ratifier le contrat pour la location d'un écuireur à l'entreprise Joe Johnson Equipment inc. au montant de 32 422,95 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MODIFICATION AU CONTRAT D'ACHAT D'UN MONTE-CHARGE POUR Y REMPLACER LE MODÈLE DU PRODUIT ACQUIS.**

**202011-290**

8.2

Considérant l'importance de conserver la capacité opérationnelle des véhicules des travaux publics, un monte-charge est requis.

Considérant la rupture d'inventaire du modèle ciblé avec un délai de réapprovisionnement de 6 mois.

Considérant les coûts d'une location pour 6 mois : il est plus avantageux de payer pour un modèle disponible de meilleure qualité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De payer le supplément au montant de 5 133,63 \$ taxes incluses pour le modèle de monte-charge disponible de la firme Babco Sales ltd.

D'autoriser l'affectation de cette somme au surplus non autrement affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT À LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.**

**202011-291**

8.3

Considérant le bris d'aqueduc survenu le 15 octobre dernier sur l'avenue Lelièvre nécessitant une réparation urgente.

Considérant le Règlement sur l'administration des finances (77-2018) permettant l'autorisation d'une dépense urgente.

Considérant que 4 entreprises ont été invitées à soumissionner.

Considérant que seule Les Entreprises Canbec Construction inc. pouvait effectuer les travaux le plus rapidement possible et permettant ainsi d'éviter la période de gel.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner le contrat octroyé à Les Entreprises Canbec Construction inc. pour la réparation du bris d'aqueduc survenu sur l'avenue Lelièvre près de la rue Notre-Dame.

D'entériner la dépense de 115 104,89 \$ aux fins de ce contrat.

D'autoriser la trésorière à procéder aux affectations requises pour le paiement de cette dépense à partir des disponibilités du surplus non autrement affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2020-2021**

**202011-292**

8.4

Considérant que l'agglomération fait un regroupement d'achat pour le sel de déglacage pour la saison 2020-2021 et que d'en faire partie nous permet d'obtenir un meilleur prix.

Considérant que le tarif pour les achats de sel de déglacage pour la Ville de Montréal-Est est de 65,35 \$ incluant la livraison, sans les taxes par tonne métrique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Cargill Limitée dans le cadre de l'appel d'offres publics 20-18120 fait par la Ville de Montréal.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **PERSONNEL**

9.

### **CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - PROCESSUS DE DOTATION**

#### **202011-293**

9.1

Considérant l'analyse des offres de services par la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels à Mallette pour un montant de 8 996,79 \$ taxes incluses.

De nommer monsieur le maire, Robert Coutu, madame la conseillère, Anne St-Laurent et monsieur le conseiller, Michel Belisle à titre de membres du comité de sélection pour représenter la Ville dans le processus de dotation de la fonction de directeur général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉÉVALUATION DES BESOINS DE PERSONNEL AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE**

#### **202011-294**

9.2

Considérant la demande de la Direction des services administratifs et de l'informatique.  
Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'abolir le poste d'agent de bureau à la Direction des services administratifs et de l'informatique.  
De procéder à la création du poste de technicien à la paie et à la comptabilité.  
D'autoriser l'affichage et l'embauche d'un technicien à la paie et à la comptabilité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉÉVALUATION DES BESOINS DE PERSONNEL AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **202011-295**

9.3

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion



Et résolu

D'abolir les postes d'agent de bureau et de secrétaire d'administration générale au sein de la Direction générale.

De procéder à la création d'un poste cadre d'adjointe administrative et d'un poste col blanc syndiqué de secrétaire de direction à la Direction générale.

D'autoriser la Direction des ressources humaines à procéder aux démarches nécessaires pour pourvoir le poste de secrétaire de direction.

De modifier la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est pour y inclure le poste d'adjointe administrative.

De nommer madame Lyne Boyer au poste cadre d'adjointe administrative et de fixer son traitement à l'échelon maximum de l'échelle salariale dudit poste pour l'année 2020.

D'assujettir madame Boyer à la Politique de rémunération et des avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est à compter du 23 novembre 2020 et de lui accorder 5 semaines de vacances à compter de mai 2021.

D'autoriser les virements nécessaires à même le surplus non autrement affecté pour l'année en cours.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

10.

#### **DON À LA MAISON DALAUZE POUR VENIR EN AIDE À DES FEMMES ET DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE**

**202011-296**

10.1

Considérant l'augmentation du nombre de demandes d'hébergement.

Considérant les conditions exigées par le ministère de la santé.

Considérant les conditions vécues par les bénéficiaires rendues plus marquées par la pandémie.

Considérant que la période des fêtes sera encore plus difficile à vivre avec la distanciation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner la somme de 1 000 \$ à la Maison Dalauze Inc. - Centre d'hébergement, afin de les soutenir dans leurs actions permettant notamment de rendre la période des Fêtes plus douce pour les femmes et les enfants bénéficiaires des services de cet organisme.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 5 000 \$ POUR L'ORGANISME ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR POUR LA GUIGNOLÉE ET LES PANIERS DE NOËL POUR L'ANNÉE 2020 ET AUTORISATION POUR SOLlicitation DES AUTOMOBILISTES LE 3 DÉCEMBRE 2020**

**202011-297**

10.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est est un gouvernement de proximité dont l'une des missions est de veiller à offrir une bonne qualité de vie à ses citoyens.

Considérant que la Ville de Montréal-Est reconnaît l'enjeu de défavorisation sur son territoire.

Considérant que l'organisme Action Secours Vie d'Espoir est la seule organisation sur le territoire de Montréal-Est à offrir un service de banque alimentaire.

Considérant que l'organisme vient en aide à plus de 100 résidents de Montréal-Est dans le besoin durant la période des Fêtes.

Considérant que la Ville de Montréal-Est est sensible à la situation précaire de certains de ses citoyens et qu'elle souhaite offrir un baume à ces familles durant le temps des Fêtes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'attribuer une commandite de 5 000 \$ à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir, afin de soutenir ses actions dans le cadre de ses projets de guignolée et de préparation des paniers de Noël.

D'offrir le soutien nécessaire à la mise en place sécuritaire d'une collecte de coins de rue, le 3 décembre prochain, dans le cadre de la Guignolée qui aura lieu à l'angle des rues Notre-Dame et Broadway.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**DEMANDE DE COMMANDITE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES SECTION EST DE MONTRÉAL POUR OFFRIR DES CADEAUX POUR LES FÊTES ET DES ACTIVITÉS SI POSSIBLE À SES MEMBRES RÉSIDANT DANS LA SECTION EST.**

**202011-298**

10.3

Considérant que malgré le confinement, la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Est de Montréal a continué d'offrir du soutien et diverses activités à ses membres.

Considérant que la Ville soutient financièrement chaque année cet organisme ainsi que la Maison Évelyn Opal dans leurs activités.

Considérant la période des fêtes qui approche.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner 500 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section Est de Montréal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DIVERS**

11.

**AFFAIRE NOUVELLE**

12.

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

13.

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil. S'il y a lieu les questions reçues des citoyens ont été traitées lors de la première période de questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**202011-299**

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier